

un Teitament, on se conformera à la teneur.

XXXVIII. Les Etats ne devront point manquer de s'assembler quand le Roi les aura convoqués, au lieu & au tems qui leur aura été prescrit, à l'effet de consulter avec Sa Maj. sur les affaires qui auront occasionné leur convocation. Personne n'a droit de convoquer les Etats, si ce n'est les Régens quand le Roi est mineur; mais si par la mort du Roi la Famille Royale se trouve éteinte (ce que Dieu veuille empêcher) le devoir des Etats est alors de se trouver assemblés quinze jours après la mort du Roi à Stockholm, sans attendre une convocation, ainsi que le prescrit la teneur de l'union de 1743, qui fait aussi mention des punitions contre ceux qui feroient des séditions, ou autres entreprises tendantes à gêner le choix libre des Etats. Dans un cas pareil, il est du devoir de la Maison des Chevaliers, du Chapitre d'Upsal & du Magistrat de Stockholm, de notifier cet événement à tous ceux qui le devront savoir, & comme les Hœfdinghe du Pays doivent notifier, chacun dans son District, la mort du Roi aux Propriétaires des Fiefs, ceux-ci devront veiller à maintenir la liberté du Royaume, afin d'aider au choix d'un nouveau Souverain.

XXXIX. Les Etats devront conserver fidèlement tous les droits dans leur valeur, suivant la teneur des Loix de Suède, & maintenir l'autorité royale avec soin, zèle & circonspection; ne point changer les Loix fondamentales ni détruire ou ajouter quelque chose sans le consentement du Roi. Au contraire chacun doit rester en repos & être maintenu dans ses droits & privilèges. Tous autres statuts & réglemens depuis 1680 sont détruits & annullés par celui-ci.

XL. Les Rois ne sont pas autorisés à faire de nouvelles, ou à rejeter d'anciennes Loix sans le consentement des Etats.

XLI. Les Etats ne sont pas autorisés à faire de nouvelles ou à rejeter d'anciennes Loix, sans le consentement du Roi.

XLII. Quand on voudra former une nouvelle Loi, il faut observer ce qui suit. Si les Etats souhaitent cette Loi nouvelle ils devront s'unir entre eux, & après faire présenter leur projet au Roi par les